



ARUE le 03 juillet 2013

**Syndicat polynésien des entreprises**

**Et**

**Prestataires de services**

**Communiqué de presse**

**« Veut-on la mort des prestataires de services ? »**

Le syndicat polynésien des entreprises et prestataires de services (SPEPS) tient à faire part de son profond désaccord quant aux choix retenus par le gouvernement, dans le cadre du projet de loi du pays portant modification du code des impôts.

Outre l'augmentation sévère des taux de CST, vient s'ajouter un florilège de hausse en tous genres dont l'impact négatif se ressentira sur des marges déjà très affaiblies par une concurrence exacerbée dans le secteur des prestations de services.

Malgré les difficultés rencontrées par les prestataires de services depuis des années, le gouvernement frappe encore ce secteur de manière inconsidérée en augmentant le taux de TVA des services de 40 %.

Une telle augmentation aura pour effets directs de faire baisser les carnets de commandes et d'augmenter le recours au travail illicite.

Déjà lésés par un gel des tarifs assortis d'une obligation de déclaration auprès de la DGAE, pour toute modification tarifaire, les prestataires de services demandent au gouvernement de reconsidérer sa position quant à l'augmentation du taux de TVA, que ce secteur ne saurait supporter.

**Sébastien BOUZARD**

Président du SPEPS



Syndicat affilié à la CGPME